

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 7 décembre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Emilie CANNONE - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Stéphane PAOLI - Nassera BENMARNIA représentée par Marcel TOUATI - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia

BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Martine CESARI représentée par Olivier FREGEAC - Jean-Pierre CESARO représenté par Nicolas ISNARD - Jean-David CIOT représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Patrick PAPPALARDO - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Stéphanie FERNANDEZ représentée par Kayané BIANCO - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Agnès FRESCHEL représentée par Christian PELLICANI - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Eric GARCIN représenté par Christian DELAVET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Prune HELFTER-NOAH représentée par Aïcha SIF - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Audrey GARINO - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Cédric JOUVE représenté par Dona RICHARD - Jessie LINTON représentée par Doudja BOUKRINE - Régis MARTIN représenté par Franck SANTOS - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Lourdes MOUNIEN représentée par Christine JUSTE - Didier PARAKIAN représenté par Véronique MIQUELLE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Sandrine MAUREL - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier REAULT - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Michel RUIZ représenté par Georges CRISTIANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Francis TAULAN représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Yves WIGT représenté par Bernard RAMOND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Vincent KORNPROBST - Michel LAN - Éric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Caroline MAURIN - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Pauline ROSSELL - Valérie SANNA - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK représenté à 15h00 par Sébastien JIBRAYEL - Lisette NARDUCCI représentée à 15h25 par Nathalie TESSIER - Robert DAGORNE représenté à 15h35 par Guy TEISSIER - Valérie BOYER représentée à 16h00 par David GALTIER - Christian BURLE représenté à 16h10 par Joël CANICAVE - Eric CASADO représenté à 16h12 par François BERNARDINI - Hervé MENCHON représenté à 16h25 par Lydia FRENTZEL - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée à 17h04 par Sabine BERNASCONI - Nicole JOULIA représentée à 17h15 par David YTIER - Claudie MORA représentée à 17h15 par Hatab JELASSI - Nathalie TESSIER représentée à 17h20 par Patrick AMICO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h21 par Didier KHELFA - Loïc GACHON représenté à 17h30 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Philippe LEANDRI à 15h26 - Benoît PAYAN à 15h30 - Pierre LEMERY à 15h37 - Gilbert SPINELLI à 15h45 - Françoise TERME à 16h00 - Philippe CHARRIN à 16h12 - Emilie CANNONE à 16h13 - Anne VIAL à 16h23 - Linda BOUCHICHA à 16h25 - Gaby CHARROUX à 16h25 - Nathalie LEFEBVRE à 16h25 - Marie BATOUX à 16h25 - Bernard DEFLESSELLES à 16h28 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h30 - Mathilde CHABOCHE à 16h35 - Sandrine MAUREL à 16h35 - Sébastien BARLES à 16h38 - Martial ALVAREZ à 16h45 - Monique FARKAS à 16h50 - Samia GHALI à 16h50 - Sébastien JIBRAYEL à 16h50 - Yannick OHANESSIAN à 16h52 - Doudja BOUKRINE à 16h55 - Philippe GRANGE à 16h55 - Julien BERTEI à 16h56 - Véronique MIQUELLE à 17h00 - Yves MORAINE à 17h02 - Jean-Jacques COULOMB à 17h20 - Monique SLISSA à 17h21 - Isabelle ROVARINO à 17h45 - Pascale MORBELLI à 17h45 - Daniel AMAR à 17h45 - José MORALES à 17h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB-009-15243/23/CM**

## **■ Modification des statuts de la régie concernant l'exploitation des parcs de stationnement**

**78620**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence « parc de stationnement d'intérêt métropolitain » sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par délibération MOB 009-13555/23/CM du 16 mars 2023, le Conseil de la Métropole a approuvé la création de la Régie Métropolitaine dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation des 7 parcs de stationnement Mignet, Méjanès, Signoret, Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur à Aix-en-Provence, dont le contrat de concession s'est achevé le 29 juin 2023.

Par ailleurs, la Métropole dispose que trois parkings sis à Istres, dénommés Les Carmes, Victor Hugo et Arnavaux, sont gérés depuis 2018 par la commune d'Istres dans le cadre d'une convention de gestion qui arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Afin d'assurer la continuité de service concernant l'exploitation de ces trois parkings relevant également du service public industriel et commercial, la Métropole souhaite les intégrer au sein de la régie des sept parcs. Dans ce contexte, il est proposé d'élargir le périmètre de la régie et d'en modifier les statuts.

Celle-ci sera désormais dénommée Régie des Parkings Métropolitains.

Son nouveau périmètre concerne les parkings :

- Mignet sis Avenue Malherbe, Aix-en-Provence, d'une capacité de 814 places ;
- Carnot sis Boulevard Carnot, Aix-en-Provence, d'une capacité de 656 places ;
- Bellegarde sis Boulevard Aristide Briand, Aix-en-Provence, d'une capacité de 377 places ;
- Signoret sis Allée Rufinus, Aix-en-Provence, d'une capacité de 303 places ;
- Pasteur sis Rue du chapitre, Aix-en-Provence, d'une capacité de 636 places ;
- Méjanès sis Boulevard Victor Coq, Aix-en-Provence, d'une capacité de 790 places ;
- Cardeurs sis Place du Forum des Cardeurs, Aix-en-Provence, d'une capacité de 116 places ;
- Les Carmes sis Boulevard Léon Jouhaux, Istres, d'une capacité de 476 places ;
- Les Arnavaux sis Rue des Arnavaux, Istres, d'une capacité de 160 places ;
- Victor Hugo sis Boulevard Victor Hugo, Istres, d'une capacité de 84 places.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS ;
- La délibération n° FBPA 002-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;
- La délibération n° MOB 009-13555/23/CM du 16 mars 2023 relative à la création d'une Régie Métropolitaine chargée de la gestion de 7 parcs de stationnement à Aix-en-Provence ;
- La convention de gestion n°17/1352 avec la commune d'Istres au titre de la compétence "Aires et parcs de stationnement" et ses 5 avenants ;
- L'avis du Conseil d'Exploitation de la régie des 7 parkings métropolitains ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Qu'afin d'assurer la continuité de service public à l'issue du contrat de concession des 7 parcs d'Aix-en-Provence Mignet, Méjanès, Signoret, Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur la Métropole a érigé une régie disposant de la seule autonomie financière dont l'activité a démarré le 30 juin 2023 ;
- Que la Métropole est compétente pour assurer la gestion de la majorité des parkings situés sur son territoire ;
- Qu'elle a confié la gestion des 3 parkings d'Istres Les Carmes, Arnavaux et Victor Hugo, depuis le 1er janvier 2018 à la commune éponyme, dans le cadre d'une convention de gestion dont l'échéance est prévue le 31 décembre 2023 ;
- Qu'il convient d'élargir le périmètre actuel de la régie des parkings d'Aix-en-Provence pour y intégrer la gestion de ces trois équipements ;
- Qu'il est donc nécessaire de procéder à la modification de la dénomination et des statuts de la régie ;
- Qu'il convient de dénommer cette régie « la Régie des Parkings Métropolitains ».

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la modification des statuts de la Régie Métropolitaine chargée de l'exploitation des 7 parcs, dotée de la seule autonomie financière dénommée « Régie Métropolitaine chargée de l'exploitation de 7 parcs de stationnement situés à Aix-en-Provence »: les parkings Mignet, Méjanès, Signoret, Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur. Son périmètre est étendu à d'autres parkings métropolitains comme les 3 parcs sis à Istres : Les Carmes, Les Arnavaux et Victor Hugo.

#### **Article 2 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la régie métropolitaine dotée de la seule autonomie financière, à caractère industriel et commercial pour l'exploitation et la gestion des 7 parkings d'Aix-en-Provence dispose d'un périmètre étendu qui comprend les 3 parkings d'Istres Les Carmes, Les Arnavaux et Victor Hugo, ou tout autre parc de stationnement que la Métropole souhaiterait y intégrer.

#### **Article 3 :**

Cette régie est désormais dénommée « Régie des Parkings Métropolitains ».

**Article 4 :**

Sont approuvés les statuts de la Régie des Parkings Métropolitains ci-annexés, ainsi que les tarifs et les règlements intérieurs qui sont en vigueur.

**Article 5 :**

Sont approuvés la création d'une comptabilité analytique propre à la régie autonome, au sein du budget annexe « Parkings », et le montant de 1 million d'euros de dotation initiale.

Les sommes mises à sa disposition seront remboursées par la Régie au plus tard à la fin de l'exercice comptable 2023.

**Article 6 :**

Sont approuvées les désignations en tant que membres du Conseil d'Exploitation de la Régie les personnes suivantes :

- Solange BIAGGI
- Philippe GINOUX
- Georges CRISTIANI
- Jean-Pierre GIORGI
- Stéphane PAOLI

**Article 7 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 851, Nature 6573641

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings » et seront exécutés par le service gestionnaire «7MSMN».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS